

Rentrée universitaire 2008-2009

LE CROUS AU SERVICE DES ÉTUDIANTS



HERVÉ AMIARD

Directeur du CROUS d'Orléans-Tours

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

17 avenue Dauphine
45072 ORLEANS CEDEX 2

Contact Presse : Marion Gasté
Tél. : 06 50 03 54 05
Mél. : com-crous@ac-orleans-tours.fr
Site Internet : www.crous-orleans-tours.fr

Qu'est-ce que le CROUS ?

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il existe en France 28 CROUS avec, à la tête du réseau, le CNOUS (Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires). Le CROUS d'Orléans-Tours est présent dans 7 villes universitaires de l'académie : Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux, Issoudun, Orléans et Tours.

Chiffres clés

Sur l'académie

- Budget 2008 : **36 M€** dont près de **7 M€** d'investissement
- **Près de 58 000** étudiants en 2007/2008
- **15 356** étudiants boursiers sur critères sociaux en 2007/2008
- **372** employés permanents

Mission : améliorer et faciliter les conditions de vie des étudiants (Décret 87155 – 5 Mars 1987)

La mission du CROUS d'Orléans-Tours est de mettre en place, dans toute l'académie, des services destinés à améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants. Les principaux champs d'action des services de la vie étudiante sont :

restauration **logement** **culture**
bourses **aides sociales** **job**
international

Pour avoir droit aux prestations offertes par le CROUS, il suffit d'être étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur ou une section d'établissement ouvrant droit à la sécurité sociale étudiante.

Le CROUS en chantier en 2008

Orléans : Début de chantier de la nouvelle résidence Rue St Martin du Mail
 Réhabilitation des bâtiments Les roses et Les dahlias

Tours : Extension du restaurant Oury Gatelmand (Technopôle)

RESTAURATION

- 14 restaurants et 22 cafétérias et brasseries
- 6 060 places assises
- 1,5 millions de repas étudiants servis en 2007
 - 345 places à Blois
 - 480 places à Bourges
 - 25 places à Chartres
 - 234 places à Châteauroux
 - 2 281 places à Orléans
 - 2 695 places à Tours

Tarif 2008/2009 : 2,85€

LOGEMENT

- 29 résidences = 5 844 lits
 - 2 résidences à Blois = 170 lits.
 - 2 résidences à Bourges = 300 lits
 - 3 résidences à Chartres = 204 lits
 - 3 résidences à Châteauroux = 86 lits
 - 1 résidence à Issoudun = 60 lits
 - 8 résidences à Orléans = 2 254 lits
 - 10 résidences à Tours = 2 770 lits
- Logement en ville : 4 757 logements offerts dans le parc privé.

LES JOBS

- 1 074 offres de jobs proposés par des particuliers ou des entreprises.
 - Cours,
 - Garde d'enfants,
 - Vente,
 - Animations,...

LES BOURSES ET AIDES SOCIALES

- 15 902 boursiers payés en 2007/2008
 - 15 356 bourses sur critères sociaux
 - 271 bourses sur critères universitaires
 - 23 bourses de mérite
 - 252 allocations d'études
- 36 compléments au mérite depuis Janvier 08

Total aides indirectes : 40 M€

CULTURE

- **Culture ActionS**
Apporte une aide financière ou logistique aux projets étudiants
 - Pour 2007 : 26 629 € distribués pour 61 projets subventionnés
- Organisation des concours photo, nouvelles, BD, courts métrages et du tremplin musical « Musique de RU »
Thème 2008 : Le vélo
- **Animations des restaurants et résidences**
- **Nombreuses activités culturelles** en partenariat avec les universités et la DRAC.
- **Les passeports culturels** : le PAC, Passeport A la Culture, (Orléans, Bourges, Chartres, Châteauroux, Issoudun) et le PCE, le Passeport Culturel Etudiant, (Tours, Blois) facilitent l'accès aux structures culturelles.

L'OUVERTURE SUR L'INTERNATIONAL ET L'ACCUEIL DES ETUDIANTS ETRANGERS

- **Service étudiants étrangers**
 - informe et oriente
 - fournit les dossiers d'admission en résidence universitaire
 - gère les boursiers du gouvernement français (BGF) individuellement ou en groupe et les boursiers de certains gouvernements étrangers (BGE)
 - accueille les étudiants venant dans le cadre de conventions passées avec les universités.
- **Echanges d'étudiants et de personnels avec l'Allemagne, la Tunisie, la Tchéquie**

L'accueil des nouveaux étudiants

A chaque rentrée, les services se mobilisent, avec l'ensemble des partenaires locaux (universités, mutuelles étudiantes, transports en commun...) pour accueillir et informer les nouveaux étudiants sur les services offerts par le CROUS. Partout où cela est possible, les services du CROUS sont présents :

A Bourges, le CROUS participe pour la 3^{ème} année au Forum étudiant. Il a lieu le jeudi 11 septembre au Palais d'Aurons. Un buffet sucré sera mis à la disposition des étudiants ainsi qu'une information sur les démarches concernant la bourse, le logement en résidence universitaire et l'accèsion aux offres de logement en ville et de jobs. Le stand sera équipé d'un accès à Internet.

A Tours, pour la première année, du fait de la suppression du TAE (Tours Accueil Étudiant), le CROUS sera présent pour informer les étudiants à la Faculté des **Sciences**, aux **Tanneurs**, en **fac de pharmacie**, au **site Portalis** (2Lions), et à la **fac de droit** selon les journées de rentrée de l'université.

Les différents services de l'Université (SUMPPS, RI, SUAPS, service culturel, SUIO etc..) ainsi que d'autres organismes tels Fil Bleu seront également présents...

En dehors des présentations pédagogiques, de la visite des stands, les nouveaux étudiants seront conviés à découvrir leur futur environnement : BU, cafétérias,... guidés par des volontaires d'associations étudiantes.

A Orléans, le service vie de l'étudiant du CROUS d'Orléans - Tours est présent auprès de l'Université d'Orléans pendant les semaines de rentrée.

Depuis lundi 1^{er} septembre et jusqu'au vendredi 12 septembre, une présentation en amphi de l'ensemble des services du CROUS ainsi qu'une visite des lieux de vie étudiante (restaurant universitaire, MDE, ...) sont proposées aux nouveaux étudiants.

A Châteauroux, le CROUS accueillera les nouveaux étudiants en Licence professionnelle au restaurant universitaire avec un petit cocktail pour une information générale sur le fonctionnement du CROUS. Par ailleurs, la directrice est invitée à intervenir dans les amphis lors de la journée d'accueil du centre universitaire.

Accueil des résidents dans les résidences universitaires

Chaque résident se voit remettre à son arrivée un livret d'accueil en résidence « Bienvenue chez vous ». Ce livret est composé d'un guide commun à toutes les résidences reprenant les informations pratiques pour l'installation (aides au logement, assurance,...), le séjour (conseil de résidences, animations, règles de vie,...) et le départ (fin de contrat, résidence d'été) mais également d'un guide pratique de la résidence (horaires, services,...). Il reçoit en outre un plan de la ville pour pouvoir se repérer.

Comme tous les ans, des étudiants-tuteurs ont été engagés par le CROUS dans les résidences qui bénéficient de l'Allocation Logement Social (ALS). Ils ont pour mission de faciliter les démarches administratives entre les nouveaux résidents et la CAF. Les étudiants qui souhaitent bénéficier de l'ALS peuvent directement souscrire leur dossier CAF au moment de leur arrivée en résidence ; ils n'ont plus besoin de se rendre aux guichets des CAF.

RAPPEL : Pour une chambre de 9m² à 217 € (pour les rénovées avec cabine tri-fonction) et 134€ pour les non-rénovées, un étudiant peut percevoir jusqu'à 100 € d'ALS par mois.

Pour les studios à 330 € en moyenne, un étudiant peut percevoir jusqu'à 200€ d'APL (Allocation Personnalisée au Logement) par mois.

Le logement en résidence universitaire

Une rentrée en douceur

La rentrée est commencée et les étudiants ont pris possession de leur logement. Les résidences affichent complet. Quelques chambres sont encore disponibles sur le campus de Grandmont à Tours. Les étudiants boursiers ayant fait une demande de logement ont été satisfaits, l'offre semble donc en quasi-adéquation avec la demande.

Pour les étudiants qui n'auraient pas été satisfaits, le CROUS les accompagne dans leur recherche par le biais des annonces de logement en ville (de particuliers à particuliers). Il reste à ce jour près de 700 offres de logement à consulter sur le site Internet. Ce service est gratuit pour les étudiants (sous réserve de justifier son statut).

Point sur les réhabilitations

Le CROUS d'Orléans-Tours poursuit sa politique de réhabilitation.

En 2007, 960 logements neufs ou réhabilités ont été livrés sur l'ensemble de l'académie.

A ce jour, il reste à réhabiliter sur l'ensemble de l'académie 500 chambres traditionnelles de 9m² sur le campus d'Orléans. Les travaux sont prévus en 4 phases de septembre 2008 à septembre 2010 :

1^{ère} phase : Les roses A : sept 08 – mars 2009 – 121 chambres dont 1 adaptée aux personnes handicapées et 2 chambres en colocation (valide /personne handicapée)

2^{ème} phase : Les roses B : mars 09 – sept 09 – 132 chambres dont 3 adaptées aux personnes handicapées

3^{ème} phase : Les dahlias A : sept 09 – février 2010 - 121 chambres dont 3 adaptées aux personnes handicapées

4^{ème} phase : Les dahlias B : mars 2010 – sept 2010 - 135 chambres dont 3 adaptées aux personnes handicapées

La connexion Internet

Conformément aux souhaits toujours plus pressants des étudiants, le CROUS d'Orléans-Tours doit s'engager dans un plan d'actions permettant aux étudiants logés d'accéder à un bouquet de services numériques.

A ce jour, 75% des chambres peuvent être connectées à un réseau public (téléphonique ou câble)

Cet ensemble d'actions se décompose en 4 volets :

Volet 1 –Raccordement au réseau public

Chaque étudiant logé doit pouvoir avoir accès à l'ensemble des offres du marché. Pour cela, l'ensemble des résidences doit être raccordé aux différents réseaux publics existants lorsque cela est possible : au réseau téléphonique (accès aux offres de type ADSL) ou au réseau câblé (délégation de service public câble opérateur).

Sur nos 33 résidences, 27 disposent déjà de cet accès. Il nous reste 1 724 lits sur 6 000 à raccorder.

Le volet 1 est l'action préalable et prioritaire de ce plan.

Volet 2 – Mise en place du WIFI dans les lieux de vie

Tous les étudiants ne disposant pas d'un portable et le WIFI posant aujourd'hui un problème de santé publique qui trouble le débat, il n'est pas raisonnable d'envisager une couverture WIFI sur l'ensemble des chambres.

La prise réseau reste la solution la plus sûre, d'une part parce qu'un réseau filaire est plus simple à gérer et d'autre part parce que les ordinateurs classiques ne disposent pas de carte WIFI. En attendant la mise en place d'une solution de connexion dans les chambres, le CROUS d'Orléans-Tours a décidé d'installer une couverture WIFI dans les lieux de vie des résidences afin de permettre une connexion à Internet à partir d'un portable.

Volet 3 – Salle multimédia en libre service

Au vu des faibles revenus de la population étudiante logée et du fait qu'un certain nombre d'étudiants ne disposent pas d'ordinateur personnel, nous avons décidé de mettre en place des salles multimédias en libre service équipées d'un serveur, de 6 ordinateurs et d'une imprimante laser multifonction.

Les étudiants auront accès à Internet, et disposeront d'un ensemble d'outils bureautiques. L'installation sera réalisée en 2008 via un appel d'offres. L'opération sera financée à part égale par la « Région Centre » et par le CROUS d'Orléans-Tours.

Volet 4 – Accès Internet dans les chambres

La finalité de cet ensemble de mesures est d'aboutir à fournir un accès Internet dans la chambre de l'étudiant. La difficulté réside dans la complexité technique et financière des solutions existantes, augmentée par la forte volatilité des offres des opérateurs, aussi bien financière (le coût moyen a fortement chuté ces derniers temps, moins de 20 €), que technique (les offres se sont enrichies : téléphonie gratuite nationale + étrangère, TV...). Aujourd'hui, les offres couvrent la téléphonie, la télévision et bien sûr Internet. Pour résumer, les offres sont de moins en moins coûteuses et de plus en plus riches.

Le CROUS d'Orléans-Tours travaille aujourd'hui pour offrir à chaque étudiant logé un accès à Internet, optionnellement un bouquet de services supplémentaires, au coût le plus bas possible, voire gratuitement.

L'appel d'offre vers les opérateurs sera lancé en novembre 2008 pour un début de mise en place à la rentrée 2009.

La restauration universitaire

Le tarif

Pour **2,85 €** (2,80 € en 2007-2008), les étudiants peuvent prendre un repas équilibré dans l'un des 36 RU ou cafétérias.

La monétique

Le CROUS d'Orléans-Tours, l'Université d'Orléans et l'Université François Rabelais de Tours ont mis en place depuis l'an dernier la carte multiservice ATOUT'CENTRE pour l'ensemble de leurs étudiants et personnels. Dotée d'un porte-monnaie électronique Moneo, la carte ATOUT'CENTRE permet de :

- payer leurs repas dans les restaurants, les brasseries et les cafétérias du CROUS
- payer leurs boissons dans certains distributeurs automatiques CROUS à Tours
- emprunter des livres à la bibliothèque universitaire et payer impressions et photocopies
- accéder à certains espaces à accès contrôlé (salles, parking...)

Les étudiants hors-universités ayant droit au CROUS bénéficient de la carte ATOUT'CENTRE pour la partie Moneo. Des bornes de rechargement Moneo ont été installées dans les halls des restaurants universitaires sur l'ensemble des sites universitaires à Bourges, Blois, Chartres, Châteauroux, Orléans et Tours.

Les cartes peuvent également être rechargées dans certaines agences bancaires et bureaux de Poste.

La distribution automatique

Depuis 2007, le CROUS relance un service de distribution automatique. Géré de façon centralisée au CROUS de Tours, ce service prend en charge un parc de 37 machines implantées au cœur des sites universitaires : 17 machines à café, 7 distributeurs de boissons fraîches et 13 distributeurs de confiseries.

Pour le moment, seules Tours (8 sites universitaires) et Châteauroux (maison de l'étudiant) sont équipées.

A Orléans, un projet est en train de voir le jour pour l'équipement de 3 distributeurs : chaud, froid et confiserie à la cafétéria de l'ISTE (Institut des Sciences de la Terre et de l'Environnement).

Point sur les réhabilitations

La cafétéria de Droit d'Orléans a été entièrement réaménagée pour offrir aux étudiants un espace de commande plus important et améliorer l'ergonomie de l'aire de travail pour le personnel. Par ailleurs, la cafétéria s'est vue dotée de réfrigérateurs supplémentaires.

La réforme des bourses

À la rentrée 2008, les modalités d'attribution des bourses sont revues pour évoluer vers un système plus simple, plus lisible, et tendant particulièrement à **valoriser le mérite** et la **mobilité internationale**.

Trois principaux critères d'attribution sont désormais pris en compte :

- le revenu du foyer fiscal auquel est rattaché l'étudiant ;
- le nombre d'enfants à charge de ce foyer, avec une différenciation selon que les enfants fréquentent ou non l'enseignement supérieur ;
- l'éloignement entre le domicile parental et le lieu d'études.

Trois aides peuvent être accordées : la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux (I), l'aide au mérite (II) et l'aide à la mobilité (III).

I – La bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux :

La condition d'âge est reculée à **28 ans** pour une première demande.

Deux nouveaux diplômes ouvrent droit à bourse : la préparation au concours de l'agrégation et la préparation aux concours de la fonction publique d'Etat, territoriale ou hospitalière dispensée dans un institut de préparation à l'administration générale (IPAG) ou dans un centre de préparation à l'administration générale (CPAG).

Les ressources prises en compte pour le calcul du droit à bourse connaissent de nouvelles dispositions :

1/ Ne sont pas comptabilisés dans le calcul du droit à bourse les salaires versés à l'étudiant âgé de 25 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année d'imposition en rémunération d'activités exercées pendant ses études ou durant les vacances universitaires dans la limite de trois fois le montant mensuel du SMIC.

2/ Les dispositions dérogatoires relatives à la référence de l'année N-2 sont également applicables à l'étudiant dont les parents sont en situation de faillite, surendettement, de dépôt de bilan ou doivent faire face à des situations exceptionnelles telle une baisse de revenus intervenue à la suite de catastrophes naturelles ou d'épidémie.

RAPPEL : les étudiants font leur demande de bourse sur critères sociaux par le biais du dossier social étudiant (DSE), sur le site Internet du CROUS www.crous-orleans-tours.fr et ils doivent renouveler cette demande chaque année entre le 15 janvier et le 30 avril.

Ces bourses sont versées d'octobre à juin et les paiements sont mensualisés : trois paiements pour le premier semestre, puis un paiement à chaque fin de mois de janvier à juin.

II – L'aide au mérite

Cette aide **se substitue**, à compter de la rentrée 2008, **à la bourse sur critères universitaires et à la bourse de mérite**. L'étudiant auquel une bourse de mérite a été accordée au titre des années universitaires précédentes continue à percevoir cette bourse, sous réserve du respect des conditions posées par la circulaire n°2001-100 du 7 juin 2001.

Critères d'attribution :

Cette aide concerne deux types de public :

Pour le cursus licence : les étudiants éligibles à une bourse sur critères sociaux et titulaires d'une mention très bien au baccalauréat, quelle que soit la formation suivie dans la mesure où cette formation est habilitée à recevoir des boursiers. Ce complément sera versé pendant les six semestres de licence, sous réserve d'une progression régulière dans les études.

Pour le cursus master : les étudiants éligibles à une bourse sur critères sociaux figurant sur la liste des meilleurs diplômés de licence de l'année précédente. Le complément sera versé dans ce cas au cours des quatre semestres de master, sous réserve d'une progression régulière dans les études.

Modalités d'attribution :

La reconnaissance du mérite des bacheliers et des licenciés ne nécessite aucune démarche particulière de la part de l'étudiant, la mise en paiement de son complément mérite intervient à la rentrée dès lors que son inscription a bien été validée par les services du CROUS.

L'aide au mérite est versée en neuf mensualités d'un montant de 200 euros pour l'année 2008-2009, hors grandes vacances universitaires. L'aide au mérite est cumulable avec une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux, une aide à la mobilité internationale et une aide d'urgence.

III – L'aide à la mobilité :

Cette aide est destinée à l'étudiant qui souhaite suivre **une formation supérieure à l'étranger** dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage international. Cette formation ou ce stage doit s'inscrire dans le cadre de son cursus d'études.

Critères d'attribution :

Cette aide est attribuée aux établissements d'enseignement supérieur engagés dans la procédure de contractualisation quadriennale avec le ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Elle est accordée, sous réserve de préparation d'un diplôme national de l'enseignement supérieur, à l'étudiant boursier sur critères sociaux, l'étudiant SESAME ou bien l'étudiant bénéficiant d'un FNAU (aide d'urgence).

Modalités d'attribution :

L'étudiant transmet au service des relations internationales de son établissement, sous forme de dossier, une demande d'aide à la mobilité accompagnée d'un projet de séjour ou de stage internationaux, et le chef d'établissement retient les candidatures en fonction de la qualité et de l'intérêt pédagogique des projets et de leur conformité avec la politique internationale de l'établissement ;

Cette aide se compose de deux à neuf mensualités, dont le montant est fixé par arrêté ministériel. Chaque candidat est informé avant son départ du montant de l'aide à la mobilité qui lui est accordé, cette aide étant cumulable avec une aide au mérite.

A noter : L'académie d'Orléans-Tours ne comptait qu'une quinzaine d'étudiants SESAME, c'est-à-dire non éligible à bourse suivant le barème mais dont le foyer fiscal de référence est non imposable sur le revenu.

Autres aides financières :

- Disparition à la rentrée 2008 des **bourses de voyages**.
- **Création d'un fonds national d'aide d'urgence (FNAU)** en remplacement des allocations d'études et de l'AUAU (allocation unique d'aide d'urgence). Ce FNAU est créé pour répondre à toutes les situations exceptionnelles, particulières ou de détresse auxquelles doivent faire face les étudiants. Il s'organise en aide ponctuelle après une évaluation sociale et/ou annuelle.
- **Prêt d'honneur :** Ce prêt ouvert aux étudiants non boursiers (excepté les échelons zéro) est accordé sans intérêt pour une durée de 10 ans. Cette aide est amenée à disparaître avec la mise en place du prêt bancaire garanti. Une dernière commission d'attribution aura lieu en novembre 2008.

Les chantiers à venir

A Tours :

Agrandissement du restaurant universitaire Oury Gatelmand (+300 places assises)

Démarrage du chantier : sept 2008

Fin des travaux : septembre 2009

Objet : Rénovation du scramble (phase 1) et extension de la salle pour passer d'une capacité d'accueil de 450 places à 750 places.

Coût : 2,4 M€

Financement : l'agrandissement est pris en charge par :

l'Etat (1 445 000€) dans le cadre du CPER et par la ville de Tours (960 000€) ;

le mobilier par le CROUS.

A Orléans :

Restructuration du bâtiment de la rue St Martin du Mail (ancien bâtiment de la poste)

Démarrage du chantier : sept 2008

Fin des travaux : rentrée 2010

Objet : Nouvelle résidence comprenant 125 logements

106 T1, 8 T1bis, 6 T3 pour colocation, 4 logements chercheurs et 1 appartement de fonction

Coût global réhabilitation : 7 200 000 €,

Financement : CROUS, le CNOUS et emprunt.

Réhabilitation des résidences les Roses et les Dahlias

Démarrage du chantier : août 2008

Fin des travaux : septembre 2010

Objet : Réhabilitation des chambres où seront intégrées des cabines tri-fonctions (douche-lavabo-wc)

Coût : 13 M€

Financement : CROUS, CPER, emprunt

A Chartres:

Construction d'un restaurant

Le marché, sous la conduite des services du rectorat et en collaboration avec le CROUS, se monte pour une ouverture prévisible à la rentrée 2009.

Coût : 2 M€

Financement : Etat (600 000€),
Région (760 000€),
Département (325 000€),
Agglomération (325 000€).